

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 décembre 2024**

**Rapporteur :  
Madame Anna-Vari  
CHAPALAIN**

**N° 56**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution d'un groupement de commandes - Marché de prestations de sécurité et de gardiennage**

**Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes, composé de la communauté d'agglomération « Quimper Bretagne Occidentale », de la commune de Briec, du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Quimper et de la commune de Quimper pour les prestations de sécurité et de gardiennage.**

\*\*\*

Afin de pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses, Quimper Bretagne Occidentale, la commune de Briec, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Quimper et la commune de Quimper proposent de créer un groupement de commandes et de constituer un accord-cadre pour la réalisation des prestations de sécurité et de gardiennage, conformément aux dispositions de l'article L2113-6 du Code de la commande publique et L.1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales pour une durée maximale de cinq années.

La convention constitutive du groupement définit les modalités de fonctionnement de celui-ci. La commune de Quimper est désignée coordonnatrice de ce groupement. Dans ce cadre, elle est chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, de signer et notifier le ou les marchés publics. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de sa bonne exécution à l'exception des avenants éventuels. Ces derniers seront établis, signés et notifiés par la coordonnatrice.

La commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser madame la présidente à signer la convention de groupement de commandes.